

primer toute leur satisfaction, et témoigner le plus vif désir de pouvoir applaudir bientôt encore Messieurs Eug. Lecomte, L. Fremaux, J. Monchaux, A. Labroy et leurs amis.

Une petite pièce comique « Le Dîner de Pantalou » termina cette charmante soirée. Je serais heureux de profiter de cette occasion pour remercier au nom de tous les Sociétaires de St-Joseph, les frères des écoles chrétiennes, en qui notre société se personnifie tout entière et de rappeler ici leurs titres sans cesse accrues à notre profonde affection; mais je dois faire taire notre reconnaissance, ne voulant point blesser leur modestie sévère, prompt à s'offenser des louanges même les plus méritées. F. C.

Cette nuit, des agents de service sur le boulevard ont arrêté en face du café Mac-Mahon un individu portant sur ses épaules une charge de 40 livres de tabac belge. C'est un nommé Dabulle Emile, qui n'exerce d'autre profession que celle de fraudeur.

Deux femmes, les nommées Leclercq Henriette, cabaretière, et Quiry Sophie, ont été arrêtées pour vols de laines.

Mercredi dernier, un sieur Joseph Desmons, maître-maçon à Quesnoy-sur-Deûle, se rendait à Tourcoing pour assister à l'enterrement d'un de ses parents, décédé en cette ville. Après la cérémonie funèbre, il alla dîner et se rendit à la gare pour le train de 1 h. 47 minutes. Au moment de prendre son billet, il porta la main à la tête et tomba à la renverse. Plusieurs personnes s'élançèrent pour le secourir, et ne relevèrent qu'un cadavre. On transporta le corps au domicile d'un membre de sa famille, et, par une coïncidence, il fut placé sur le lit de la personne qu'il venait d'accompagner au cimetière.

Avant-hier matin, on a trouvé pendu à son lit, à l'aide d'un mouchoir, le sieur Pierre Wicart, fermier, au hameau des Trois-Baudets. Ce malheureux donnait depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale. Le bruit avait couru que sa mort était le résultat d'un crime, mais nos renseignements nous permettent d'affirmer qu'il n'en est rien.

Deux ivrognes émérites, Charles Weymiers, journalier, et Rosalie Grimouprez, journalière, à Tourcoing, non contents du procès-verbal dressé contre eux pour ivresse, se sont mis à insulter les agents de police. Ces deux disciples de Bacchus ont été conduits au poste.

Les vols chez les épiciers de Lille recommencent, ou plutôt continuent, dit le *Mémorial*.

C'est ainsi qu'on a constaté hier au préjudice de M. Valenducq, négociant rue d'Amiens, le vol d'une balle de café, pesant 72 kilogrammes et valant 300 fr.

L'auteur présumé du larcin, Antoine D..., habitant la rue du Faisan, a été presque immédiatement arrêté.

Une caisse de comestibles d'une valeur de 50 fr. a aussi été enlevée chez M. Brunel, négociant rue de Paris. Le voleur est encore inconnu.

Est-ce donc que la bande Mismaque, Duchateau et compagnie aurait une queue ?

Un déplorable accident, dit l'*Indépendant de Douai*, s'est produit hier, à cinq heures du matin, à la fosse de l'Escarpelle, n° 1. Par suite d'une fausse manœuvre, une cage servant à remonter les mineurs est tombée dans le fond du puits.

Quatre ouvriers ont été blessés. L'un d'eux, le sieur Jean-Baptiste Couilleux, âgé de 21 ans, mineur, originaire de Raimbeaucourt, n'a pas survécu à ses blessures; les trois autres, les sieurs Woulliez, Louis, âgé de 40 ans, père de famille, Gérard, Augustin, âgé de 49 ans et Deyred, Druon, ces derniers nés à Roost-Warendin, ont été atteints d'une manière grave.

Un autre accident qui a aussi déterminé la mort d'un ouvrier, a eu lieu, le même jour à la fosse de Guesnain. Le sieur Lecerve, Philippe, âgé de 61 ans, attaché au service des atelages, est tombé par mégarde dans le bassin de la mine. C'est, paraît-il, en voulant remonter par les échelles au lieu d'avoir recours à la cage, qu'il a fait cette chute; lorsqu'on le retira du bassin, il avait cessé de vivre.

Nous lisons dans le *Progrès du Nord*:

« La poursuite dirigée à Douai contre le porteur de l'*Ami du Peuple* pour colportage d'une brochure offerte en prime aux abonnés du journal, est venue à l'audience d'avant-hier.

M<sup>e</sup> Escoffier, avocat du prévenu, soutenait que la loi de 1849 ne s'applique qu'à ces nomades qui vont de maison en maison, provoquant à la vente ou à la réception à domicile; que le libraire ou l'éditeur d'un journal, selon l'arrêt de la Cour de cassation en date du 5 février 1874, pouvait transmettre à ses clients, abonnés ou souscripteurs, par toutes les voies ordinaires, le journal et le livre offerts en prime pour la dévotion de laquelle ils ont souscrit un abonnement.

M. de la Gorce, procureur de la République, prétendait, au contraire, que l'arrêt concernait seulement la distribution des journaux et non celle des primes offertes aux abonnés.

Le tribunal, partageant ce dernier système, a rendu un jugement qui condamne le sieur Stienne, porteur de l'*Ami du Peuple*, à 50 francs d'amende. Le gérant du journal est en outre déclaré civilement responsable.

De plus, M. Crépin, imprimeur, est condamné à 200 francs d'amende pour manque de dépôt d'une brochure de dix feuilles, traitant d'économie sociale.

La brochure dont il s'agit est intitulée: *Mâle et Femelle*, par M. Loston.

A l'ouverture de l'audience d'hier le tribunal correctionnel de Lille a rendu son jugement dans l'affaire Descazeaux. Estimant que l'intention frauduleuse, indispensable pour constituer le délit, n'est pas suffisamment caractérisée dans les faits relevés contre Descazeaux, le tribunal prononce son acquittement sans frais.

Voici le relevé des condamnations prononcées à l'audience correctionnelle d'hier.

Treize mois de prison à un sieur Henri Destombes, sous le coup de récidive légale, convaincu aujourd'hui de rébellion et d'outrages à des agents de l'autorité dans l'exercice de leurs fonctions.

Quarante jours à un sieur Verbrugge pour un délit analogue.

Treize mois à un sieur Elisée Allard, sous le coup de la récidive pour vol à Roubaix.

Chacun un mois de prison aux nommés Vandemul et Rafraels pour coups à une cabaretière de Roubaix, dans son propre établissement.

**Société de la Grande Harmonie**  
DE ROUBAIX  
Salle des Répétitions. (entrée particulière)  
GRANDE  
**SOIRÉE FANTASTIQUE**  
donnée par M. FOURNIER,  
CÉLÈBRE PHYSICIEN PRESTIDIGITATEUR  
Lundi 16 février, à 8 h. très-précises

Programme : première partie

1. Le cigare et l'œuf ensorcelés.
2. La carte voyageuse.
3. La pièce enchantée.
4. Le devin ou les cartes touchées.
5. La confusion des couleurs (tour Indien).
6. Le bouquet magique ou le facteur invisible.
7. Le calcul de Satan.
8. La multiplication des pièces de monnaie.
9. Le dé chinois.
10. L'épée spirituelle.

Deuxième partie

1. Le train express du mouchoir.
2. Le voyage invisible.
3. La bouteille mystérieuse.
4. La foute du foulard.
5. La boîte sorcière.
6. Le restaurant diabolique, expérience comique.
7. La volige de la bague, de la montre et de la pièce de 5 francs.
8. L'ombrelle enchantée.
9. Les chapeaux diaboliques.
10. La cravate infernale.
11. Une Fête Vénitienne, avec feu d'artifice dans un chapeau.

**Etat-civil de Roubaix.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 13 FÉVRIER. — Marie Vieghe, rue de la Vigne. — Marie D'huue, au Pile. — Léon Renson, au Cul-de-Pour. — Marie Lambert, rue Blanchemaille.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 13 FÉVRIER. — Achille Dupont, 36 ans, commis de bureau, rue Daubenton. — César Lematre, 1 an, rue de la Vigne. — Chrétien, présenté sans vie, rue des Logeuses-Haies. — Elise Halsberghe, 5 mois, au Pile. — Floride Delcourt, 52 ans, journalière, aux petites cours. — Jean Desmet, 65 ans, chauffeur, à l'hôpital.

**Etat-civil de Tourcoing** — MARIAGES DU 9 FÉVRIER. — Victor Bajardin, garçon de magasin, 31 ans, et Hortense Parez, moulineuse, 24 ans. — Achille Kellers, contre-maître, 39 ans, et Silvie Lottigier, dévideuse, 33 ans. — Martial Deltour, trieur, 34 ans, et Pétronie D-kock, couturière, 40 ans. — Henri Dupont, mécanicien, 29 ans, et Amélie Sury, peigneuse, 25 ans. — Polydor Mercier, boulanger, 23 ans, et Mathilde Vandewyckel, couturière, 21 ans.

DU 11 FÉVRIER. — Aristide Roussel, employé de commerce, 34 ans, et Hermance Fournier, sans profession, 25 ans.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 7 FÉVRIER. — Clémence Lebrun, chemin des Mottes. — Errard Castere, au pont de Neuille. — Alfred Castelain, au pont de Neuille. — Berthe et Philomène Deconiac, rue de la Latte. — Charles Godéfroy, rue des Coulous. — Denis Cheval, rue des Coulous.

DU 8 FÉVRIER. — Achille Florin, au Brun Pain.

DU 9 FÉVRIER. — Emile Desurmont, Chéno-Houpliae. — Louis Bernezet, à la Croix-Rouge. — Eugénie Lemette, rue de la Cloche.

DU 10 FÉVRIER. — Adèle Barburin, fin de la Guerre. Paul Leclercq, rue du Poilly.

DU 11 FÉVRIER. — Angèle Vermeulen, à la Marlière. — Marie Flipo, chemin du Vyrolis. — Henri Couvreur, au pont de Neuille.

DU 12 FÉVRIER. — Edmond Tournery, Montre-Paris. — Henri Gaudin, chemin

du pont des Plats. — Louis Roussel, au Flocon. — Marguerite Duoucolombier, rue de Gand.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 FÉVRIER. — Henri Debuigne, 1 an, 2 mois, 10 jours, rue du Tilleul. — Hubert Delepaul, 89 ans, 6 mois, sans profession, chemin des Mottes.

DU 8 FÉVRIER. — Arthur Douys, 4 mois, à la Marlière. — Victor Hauwel, 30 ans, 2 mois, au Blanc-Seau. — Théophile Caréta, 1 an 10 mois, rue du Chien-Fidèle.

DU 9 FÉVRIER. — Edouard Decorne, 80 ans 7 mois, sans profession, rue des Carliers. — Germaine Scalbert, 3 mois, rue du Chien-Fidèle. — Emile Verne, 62 ans 6 mois, sans profession, rue Sainte-Barbe. — Hélène Petit, 4 ans 7 mois, au Blanc-Seau. — Joséphine Desauvages, 68 ans, 41 mois, sans profession, rue du Moulin Pagot.

Pierre Saison, 64 ans, sous-brigadier, rue du Moulin-Pagot. — Edouard Tiberghien, 55 ans 4 mois, maron, à la Croix-Rouge. — Pierre Deleberghes, 72 ans 9 mois 10 jours, bobineuse, Hôtel-Dieu, rue Nationale.

DU 10 FÉVRIER. — Agache, présenté sans vie. — Catherine Baisez, 47 ans, cabaretière, rue du Tilleul. — Joseph Deletombe, 10 ans 2 mois, rue des Bons-Enfants. — Augustin Scalbert, 66 ans, sans profession, rue de Lille. — Dubois, présenté sans vie.

DU 11 FÉVRIER. — Hortense Godron, 2 ans 1 mois, rue de la Dime. — Michel Demon, 67 ans, maître-maçon, rue des Carliers. — Onuphe Pierrache, 44 ans 10 mois, charbonnier, à la Malence.

DU 12 FÉVRIER. — Pierre-Wicart, 44 ans, cultivateur, à la Marlière. — Henri Desobry, 3 mois 15 jours, rue Vertefeuille. — Achille Devos, 28 ans, contre-maître, rue de Menin. — Blanche Dervaux, 11 mois, sectier de Roubaix.

**COUR D'ASSISES DU NORD.**  
Présidence de M. DAUNOT, conseiller.  
Ministère public: M. MASCAUX, substitut

Audience du 12 février. (Suite)  
2<sup>e</sup> affaire. — *Tentatives d'abandon.*

Le jury rapporte un verdict affirmatif mitigé par l'admission des circonstances atténuantes.

En conséquence la femme Delbaie est condamnée à cinq années d'emprisonnement. Défenseur: M<sup>e</sup> De Folleville.

Audience du 13 février  
Min. publ.: M. CARPENTIER, 1<sup>er</sup> avocat-général  
1<sup>re</sup> affaire. — *Faux en écriture privée.*

L'accusé est un vieillard de 84 ans. Il déclare se nommer Théophile Joseph Drez, né à Busigny le 21 janvier 1791.

Après avoir pendant plusieurs années dirigé une entreprise de roulage à Paris l'accusé fut, en 1857, déclaré en état de faillite.

En 1858 il sollicita et obtint du grand duc de Bade la concession des mines argentifères situées à Schoenau (département de Brisoch) et depuis longtemps abandonnées. Dénué de ressources et hors d'état d'entreprendre les travaux indispensables à l'ouverture d'une semblable exploitation, Drez cessa bientôt de paraître à Schoenau, et dès les premiers jours du recouvrement d'une obligation souscrite au profit d'une femme Dehowe par deux jeunes gens domiciliés à Genève et lui ayant donné lieu de croire à la solvabilité de l'accusé, celui-ci emprunta d'abord une somme de 100 francs, puis une seconde de 50 francs à un nommé Vieil. Pour payer ce qu'il devait, l'accusé remit au sieur Vieil, qui consentit à l'escamoter, un billet de 500 francs daté de Bourges, souscrit par un sieur Morange, domicilié à Issoudun. Ce billet était faux. L'accusation reproche en outre six autres faux à ce malheureux qui, millionnaire autrefois, vient aujourd'hui, à l'âge de 84 ans, sans aucun précédent judiciaire, échouer misérablement devant une Cour d'assises.

Défenseur: M<sup>e</sup> Hattu.

**Cours de Chimie**  
Dimanche 15 Février, à 11 h. et demie.  
Boissons alcooliques (suite). — Eau de vie. — Fermentation alcoolique. — Etude des éthers.

**Cours de Physique**  
Lundi 16 Février, à 7 h. du soir.  
Hydroscopographie ou l'art de découvrir les eaux souterraines. — Détermination de la vitesse et jaugeage d'un cours d'eau. — Démonstration expérimentale des lois de l'écoulement des liquides.

**OBIT SOLENNEL** Un obit solennel sera célébré le lundi 16 février 1874, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur ALFRED-FRANÇOIS FERRAILLE, décédé à Roubaix, le 13 février 1873, à l'âge de trente-quatre ans, administré des Sacraments de notre Mère la Sainte Eglise.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

**Faits Divers**

— La réception de jeudi à la Présidence de Versailles a été très brillante. On y remarquait plusieurs des membres du corps diplomatique, les ministres, plusieurs députés, beaucoup d'officiers supérieurs, entre autres l'amiral de Joinville et le général Ladmiralet. Il y avait un grand nombre de dames. Deux salons étaient ouverts pour les danses, qui ont continué jusque vers quatre heures.

— L'administration municipale de Cherbourg vient d'adresser au maréchal de Mac-Mahon une invitation par laquelle elle s'empresse de lui exprimer combien la ville serait heureuse de recevoir sa visite.

— La Liberté reçoit du Creusot la dépêche suivante concernant la maladie de M. Schneider.

« La nuit a été bonne, l'après-midi a été bon, l'aube beaucoup plus belle, et tout va bien et me va bien. »

— L'Electeur du Finistère annonce que l'administration supérieure vient d'interdire la représentation sur le théâtre de Brest du *Fils de Giboyer*.

Il y a quelques années à peine, on importait par Marseille de 12 à 16,000 kilog. de chevreux non ouvrés. En 1872, cette importation s'est élevée à 49699 kil., mais, en 1873, elle a atteint le chiffre de 61,184 kilog., représentant une valeur de plus de 5 millions de francs.

— Le corps de M. Michelet ne sera pas rapporté à Paris avant six semaines. Pour se conformer au vœu du défunt, qui a déclaré vouloir rester le plus longtemps possible dans la lumière avant d'entrer dans les ténèbres, M<sup>me</sup> Michelet va faire embaumer le corps et elle le déposera ensuite dans une sorte de sanctuaire entouré de fleurs où l'air et la lumière puissent pénétrer facilement.

— M. le prince Soutzo vient d'obtenir la permission d'aller passer quelques jours dans une maison de santé. C'est là qu'il attendra le résultat de son pourvoi de cassation.

— La police vient d'arrêter le nommé Pierre Sabourdy, membre du comité de vigilance du 18<sup>e</sup> arrondissement sous la commune, qui était employé chez un traicant, et qui avait travaillé en qualité de

— La *Doryphora decompectata* (Mouche des pommes de terre) — Nous apprenons par nos correspondants d'Amérique que la pomme de terre est menacée par un ennemi plus terrible qu'aucun des fléaux dont l'attention publique s'est tant préoccupée depuis trente ans. C'est un insecte qui n'est que trop connu des cultivateurs américains sous le nom de mouche des pommes de terre du Colorado, la *Doryphora decompectata*. Depuis son apparition, il y a quelques années, dans les districts cultivés, elle a fait énormément de mal et s'est répandue avec une trop grande rapidité dans le Nord, pour ne pas nous faire craindre de la voir arriver en Europe à travers l'Atlantique.

Le climat originnaire de ce scarabée se trouve dans les montagnes Rocheuses, où il se nourrissait d'une espèce de pommes de terre sauvages. Mais dès que l'on planta jusqu'au pied de ces montagnes des pommes de terre comestibles, les plants furent attaqués par le scarabée qui, dès ce moment, commença à s'avancer vers l'Est. En 1859, il était à 100 milles à l'ouest d'Omaha dans le Nebraska; deux ans plus tard, il fit son apparition dans l'Iowa; en 18-5, il avait commencé à dévaster le Missouri, avait traversé le Mississippi et ravageait l'Illinois.

De là il continua sa marche avec une telle rapidité, qu'en 1870 il était installé dans l'Indiana, l'Ohio, la Pensylvanie, l'Etat de New York, le Massachusetts, ayant ainsi accompli un voyage d'environ 1,700 milles en onze années. En 1871, une grande quantité de ces scarabées traversa le lac Erie sur des feuilles flottantes ou des morceaux de bois, et, en très-peu de temps commençaient leurs déprédations entre les rivières de Saint-Clair et le Niagara.

Pour expliquer avec quelle rapidité la mouche du Colorado s'accroît, il faut expliquer qu'elle donne trois pontes par an. La première a lieu en avril ou mai, suivant que la température est plus chaude ou plus froide.

Les insectes déposent leurs œufs sous les feuilles, à raison d'environ mille œufs par chaque femelle. En moins d'une semaine, les larves sortent des œufs, et après s'être nourries des feuilles pendant dix-sept jours, elles s'enfoncent dans le sol; elles en sortent quinze jours plus tard à l'état d'insectes parfaits, et les femelles commencent à pondre leurs œufs, comme nous venons de le dire. Les larves de la troisième ponte passent tout l'hiver en terre.

Des champs de pommes de terre une fois attaqués sont rapidement dénués de tout leur feuillage vert, et la récolte entière est détruite. On avait espéré d'abord que ces insectes comme une armée d'invasion, après avoir dévasté une contrée, s'en iraient plus loin; mais il n'en est rien: une colonie reste en arrière et le fléau est établi d'une manière permanente. Ni l'extrême froid, ni la grande chaleur ne les détruisent, et jusqu'à présent, on n'a pas trouvé d'autre moyen de les combattre que de les ramasser à la main, ce qui est non-seulement long et difficile, mais surtout très-dangereux; ces insectes, ou leurs larves, écrasés, produisent sur la peau l'effet d'un vésicatoire et des ulcères souvent très-dououreux.

Il importerait donc beaucoup d'exercer la plus minutieuse surveillance pour que la *Doryphora* ne soit pas introduite en Angleterre avec les semences de pommes de terre qu'on y importe d'Amérique en grande quantité. (Gardener's Magazine.)

— Mines d'or découvertes à Lydenberg (Afrique méridionale). — On parle de la découverte de nouvelles mines d'or, dans l'Afrique méridionale, notamment à Maraba, et surtout dans les environs de Lydenberg. Cette dernière localité est située à 600 milles environ des gisements diamantifères de New Rush (aujourd'hui Kimberley). Mais, dit une lettre du *Times*, est difficile d'arriver jusque-là. Il existe bien un chemin où les cavaliers africains et des attelages de bœufs osent seuls s'aventurer, mais cette route est peu praticable et assez dangereuse.

Le transport coûte par tonne 35 livres sterling. Au-delà l'exploitation n'est elle pas encore aussi avantageuse qu'on pourrait l'espérer. Environ 800 chercheurs d'or sont sur les lieux; le métal qu'ils extraient, est d'excellente qualité, et vaut 97 fr. 20 l'once. Depuis cette découverte, les mines de diamants ont été abandonnées par beaucoup de travailleurs qui sont accourus aux placers. Ce qu'on trouve est surtout de l'or d'alluvion; mais on rencontre aussi des pépites pesant 5 onces 20.

Les chercheurs d'or les plus audacieux des faits prétendent que, d'après toute apparence, de nouvelles mines et fort abondantes seront découvertes un jour ou l'autre.

Le gouvernement du Transvaal fait de grands efforts pour construire une route allant de Lydenberg à la baie de Delagoa, distance, 180 milles anglais. Aujourd'hui, il n'est possible de voyager qu'avec des mulets, les bœufs eux-mêmes étant, pendant la nuit, victimes des morsures d'insectes. Quand la route en question sera faite, on peut s'attendre, dit le correspondant du *Times*, à voir la contrée aurifère dans les environs de Lydenberg prendre un développement prodigieux.

— Ouverture de Souk-Ahras à l'Indépendant de Constantinople :

Entre Souk Ahras et la Smala d'Ain-Guettar, c'est-à-dire sur un parcours de 20 kilomètres, une lionne avait, dans l'espace d'un mois, dévoré 42 bœufs appartenant aux indigènes et aux spahis d'Ain-Guetta, plus 2 veaux à M. Rokas, colon à Souk Ahras.

M. Hippolyte Batouille, plusieurs fois prévenu des ravages causés par la lionne, résolut de débarrasser le pays de cet hôte dangereux.

Il se rendit à l'endroit le plus habituellement fréquenté par l'animal et attacha un vieux cheval dans une clairière, au milieu de la forêt.

Le cheval passa cinq nuits sans être inquiété; enfin, la sixième, lorsque M. Batouille vint le matin, comme les jours précédents, il trouva le cheval à moitié dévoré.

Par les traces restées sur le sol, il fut facile au chasseur de constater la présence de trois lions.

Le soir même, 23 des commandants, Batouille,